L'Abeille de la Nouvelle Orléans.

Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 27 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDUMEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis $2 le mille. 18 mars—1 an

PERDU.

PERDU—Un *billet* de quatre cents piastres, tiré par Catherine Sullivan à son propre ordre et endossé par elle, daté le 20 avril 1889, payable un an après date, avec huit pour cent d'intérêt par an, de sa date jusqu'à paiement et portant la paraphe de Andrew Hero Jr notaire, portant la date du 26 avril 1890, pour identification à la date du 26 avril 1890. Le public est par le présent prévenu de ne pas traiquer ou négocier ce dit billet, car le paiement en a été arrêté.

ANNIE E. SULLIVAN.

24 mai—10f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un magasinier désire être employé soit comme cocher, jardinier-fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait partout. Baloch, 309 Roman. 20 mai—1 sem

A VENDRE.

DEMANDES.

ON demande.—Deux femmes françaises, ou un homme et sa femme. On n'exige pas qu'ils parlent l'anglais. S'adresser à Mme Rice, rue Casenave Jackson (2me district.)

26 mai—3f

ON demande—Un jeune homme de 12 à 15 ans parlant l'anglais et le français. S'adresser au Restaurant de Paris, 114 et 116 rue Bourbon. 21mai—7f

ON demande—A acheter "Birds of America," par Audubon, 7 volumes, doit séparément, sauf avec "Audubon's Quadrupeds," 3 volumes. Ecrire avec conditions et prix à P. O. Box 555, ville. 21mai—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Roquevert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,558—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Blasone Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 32,000. Mme Anna Cruso, veuve du dit Wilhelmine Sophie Jeanne Cruso, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, un résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie Sophie Gabrielle Edouard Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gaston Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs, et grevée par le présent donné à qui et à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 mai—10f

Succession de Didier Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 32,915.—Division A —Attendu que Frederick Louhoun a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'autorisation dans la succession des feu Didier Humbrecht, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 32,797—Division A.—P. J. Zaeringer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Paul J. Christian, in-solvable dans cette affaire, soit convoquée pardevant Jos. Villere, Esq., notaire, en son bureau, No 33 rue Carondelet, en cette ville le VENDREDI, 29me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit insolvable, d'élire un syndic et de voter sur la question de la décharge du dit insolvable et sur toutes autres affaires qui pourront être dûment soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures soient suspendues et que le dit insolvable soit représenté par un dit syndic, s'il est nommé pour ce faire, et dans le cas contraire par un des dits créanciers ou leurs agents.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1891.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 mai—3f au 26 juin

R. Pruyne & Co. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22mai—22 26 31

Succession de Zenas Jones et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,036—Division B —Attendu que Mary Ann Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Zenas Jones et femme, décédés intestats; avis est par le près nt donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22mai—22 26 31

Succession de Lizetie Kreicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jos. Villere, administrateur dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de Louis Requevert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,558—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Blasone Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 32,000. Mme Anna Cruso, veuve du dit Wilhelmine Sophie Jeanne Cruso, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, un résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie Sophie Gabrielle Edouard Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gaston Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs, et grevée par le présent donné à qui et à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête, que le public est par le présent prévenu de ne pas traiquer ou négocier ce dit billet, car le paiement en a été arrêté.

ANNIE E. SULLIVAN.

24 mai—10f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un magasinier désire être employé soit comme cocher, jardinier-fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait partout. Baloch, 309 Roman. 20 mai—1 sem

A VENDRE.

DEMANDES.

ON demande.—Deux femmes françaises, ou un homme et sa femme. On n'exige pas qu'ils parlent l'anglais. S'adresser à Mme Rice, rue Casenave Jackson (2me district.)

26 mai—3f

ON demande—Un jeune homme de 12 à 15 ans parlant l'anglais et le français. S'adresser au Restaurant de Paris, 114 et 116 rue Bourbon. 21mai—7f

ON demande—A acheter "Birds of America," par Audubon, 7 volumes, doit séparément, sauf avec "Audubon's Quadrupeds," 3 volumes. Ecrire avec conditions et prix à P. O. Box 555, ville. 21mai—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Requevert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,558—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Blasone Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de Lizetie Kreicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jos. Villere, administrateur dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de Charles Lester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,966—Division B.—Attendu que Mark Lester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19mai—19 24 28

Succession de Didier Humbrecht.

JOUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 32,915.—Division A —Attendu que Frederick Louhoun a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'autorisation dans la succession des feu Didier Humbrecht, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 32,797—Division A.—P. J. Zaeringer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Paul J. Christian, insolvable dans cette affaire, soit convoquée pardevant Jos. Villere, Esq., notaire, en son bureau, No 33 rue Carondelet, en cette ville le VENDREDI, 29me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit insolvable, d'élire un syndic et de voter sur la question de la décharge du dit insolvable et sur toutes autres affaires qui pourront être dûment soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures soient suspendues et que le dit insolvable soit représenté par un dit syndic, s'il est nommé pour ce faire, et dans le cas contraire par un des dits créanciers ou leurs agents.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1891.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 mai—3f au 26 juin

R. Pruyne & Co. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de Zenas Jones et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,036—Division B —Attendu que Mary Ann Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Zenas Jones et femme, décédés intestats; avis est par le près nt donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22mai—22 26 31

Succession de Charles Lester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,966—Division B.—Attendu que Mark Lester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mai—23 28—1er juin

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,000. Mme Anna Cruso, veuve du dit Wilhelmine Sophie Jeanne Cruso, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, un résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie Sophie Gabrielle Edouard Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gaston Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs, et grevée par le présent donné à qui et à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête, que le public est par le présent prévenu de ne pas traiquer ou négocier ce dit billet, car le paiement en a été arrêté.

ANNIE E. SULLIVAN.

24 mai—10f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un magasinier désire être employé soit comme cocher, jardinier-fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait partout. Baloch, 309 Roman. 20 mai—1 sem

A VENDRE.

DEMANDES.

ON demande.—Deux femmes françaises, ou un homme et sa femme. On n'exige pas qu'ils parlent l'anglais. S'adresser à Mme Rice, rue Casenave Jackson (2me district.)

26 mai—3f

ON demande—Un jeune homme de 12 à 15 ans parlant l'anglais et le français. S'adresser au Restaurant de Paris, 114 et 116 rue Bourbon. 21mai—7f

ON demande—A acheter "Birds of America," par Audubon, 7 volumes, doit séparément, sauf avec "Audubon's Quadrupeds," 3 volumes. Ecrire avec conditions et prix à P. O. Box 555, ville. 21mai—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Requevert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,558—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Blasone Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de Lizetie Kreicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jos. Villere, administrateur dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de Zenas Jones et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,036—Division B —Attendu que Mary Ann Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Zenas Jones et femme, décédés intestats; avis est par le près nt donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22mai—22 26 31

R. Pruyne & Co. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mai—23 28—1er juin

Succession de Charles Lester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,966—Division B.—Attendu que Mark Lester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mai—23 28—1er juin

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 MAI—CLASSE No 223

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	Lucky
51	78	84	72	52	02	50	69	07	11	42	05	71	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, ne font en public et journaliement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. E. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jno. Ewell
COMMISSAIRES.

Nous consignons Banques et Banquiers paie tout tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000,	200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lots de	20,000,	40,000
5 Lots de	10,000,	50,000
10 Lots de	5,000,	50,000
25 Lots de	2,000,	50,000
100 Lots de	800	80,000
300 Lots de	400,	120,000
500 Lots de	400,	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de	$800,	80,000
100 Lots de	$400,	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit		$199,800
999 Lots de $200,		199,800
3,144 Lots se montant à		$2 159,600

PRIX DE BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service postal à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient prononcé. Nos Draits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage, en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a déclaré le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1910 serait soumise au vote du peuple le 4 Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection sera bien conformément au dit ordre et la décision de la Cour Suprême dans le mois de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit syndic et de voter sur la question de la décharge du dit syndic et sur toutes autres affaires qui pourront être dûment soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures soient suspendues et que le dit insolvable soit représenté par un dit syndic, s'il est nommé pour ce faire, et dans le cas contraire par un des dits créanciers ou leurs agents.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1891.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 mai—3f au 26 juin

R. Pruyne & Co. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mai—23 28—1er juin

Succession de Charles Lester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,966—Division B.—Attendu que Mark Lester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mai—23 28—1er juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Second District, portant le numéro municipal 185 rue de la Douane.

A. J. Cahill vs Marie Amelia Hodgson et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 32,141.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédeur à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans la rue Gravier et le Commercial Place dans cette ville, le SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues de la Douane, Ramparts, Mieuville et Bourgogne, et portant le numéro municipal 185 rue Bourgogne, et portant le numéro municipal 185 rue de la Douane, le dit lot de terre mesure (mesure française) trente-sept pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes parallèles et est borné sur le pieds entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue des Remparts par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Cunningham, et sur le côté vers la rue Bourgogne par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Blanks.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Gmai—d 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans la rue Gravier et la rue Commercial Place, dans cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Derbigny, et le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, ingr, en date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871, lequel terrain mesure et a, plus ou moins, deux cent américain vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne la séparant d'une allée contiguë, désignée sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt-quatre pieds deux pouces et cinq lignes sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et quatre lignes vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison sur le dit terrain se projette de façon à couvrir entièrement la dite allée contiguë, et la hauteur du second étage donnant accès à la dite maison à cette hauteur, une largeur de vingt-quatre pieds huit pouces et 4 lignes. Ensemble avec quatre-vingt-six actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et portant contre la dite propriété saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $688 avec dix pour cent d'intérêt depuis à partir du 1er mai 1879 jusqu'à paiement, et en outre la somme de quinze cent cinq cents dollars plus la somme de quinze cents comme ainsi: avec 90.0 d'intérêt par an sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1881, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1882, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1883, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1884, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1885, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1886, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1887, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1888, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1889 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la propriété.

Le susdit créancier en plus assujettira le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non dû, mais sujette à être réclamé, d'après la charte de la réglementée de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir: la somme de $6192, et de plus engagera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Derbigny, et le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, ingr, en date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871, lequel terrain mesure et a, plus ou moins, deux cent américain vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne la séparant d'une allée contiguë, désigné sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt-quatre pieds deux pouces et cinq lignes sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et quatre lignes vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison sur le dit terrain se projette de façon à couvrir entièrement la dite allée contiguë, et la hauteur du second étage donnant accès à la dite maison à cette hauteur, une largeur de vingt-quatre pieds huit pouces et 4 lignes. Ensemble avec quatre-vingt-six actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et portant contre la dite propriété saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $688 avec dix pour cent d'intérêt depuis à partir du 1er mai 1879 jusqu'à paiement, et en outre la somme de quinze cent cinq cents dollars plus la somme de quinze cents comme ainsi: avec 90.0 d'intérêt par an sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1881, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1882, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1883, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1884, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1885, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1886, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1887, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1888, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1889 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la propriété.

Le susdit créancier en plus assujettira le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non dû, mais sujette à être réclamé, d'après la charte de la réglementée de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir: la somme de $6192, et de plus engagera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Derbigny, et le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, ingr, en date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871, lequel terrain mesure et a, plus ou moins, deux cent américain vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne la séparant d'une allée contiguë, désigné sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt-quatre pieds deux pouces et cinq lignes sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et quatre lign